COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE2009

L'an deux mil neuf le 23 décembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 19 décembre 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques ALONSO, Maire de la Commune

Présents : Mmes PATERNOSTRE Annie, LANCE Sylvie, COLIN Thérèse, TURLAN Pierrette, et Mrs Jacques ALONSO, Jean-Pierre DARDANT, Franck DUBUGET, David LAURELUT (arrivé à 9 h 10), Eric BOITELLE, Yves PAINDAVOINE, et Fabrice GUYOT.

Absents ayant donné pouvoir : Corinne HOMMERY à Sylvie LANCE, Joël DUCEILLIER à Jean-Pierre DARDANT, Alberte HOUILLOT à Thérèse COLIN, Christine FEUILLET à Yves PAINDAVOINE.

Absents: Mrs Régis COLLIER, Patrick VILLOINGT, Christophe DE CLERCK;

Secrétaire de séance : Mesdames Annie PATERNOSTRE et Thérèse COLIN.

1/ Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie des Moulins

Suite à l'étude réalisée par la société KPMG et dans le cadre de la mise en place d'une taxe Professionnelle Unique, la communauté de communes doit modifier ses statuts notamment la partie concernant la réécriture de ses compétences liées à la nouvelle fiscalité.

Par délibération en date du 10/12/2009 la Communauté de Communes a approuvé la réécriture de ses statuts comme suit :

Article 4 – Compétences de la Communauté de Communes

A - Groupe des compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace :

Actuellement : Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) si ces zones sont destinées à accueillir exclusivement des activités économiques.

Nouvelle proposition:

en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

Actions de développement économique :

Actuellement : Aménagement, gestion et entretien des nouvelles zones d'activités

Nouvelle proposition :

en matière de développement économique : aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire ;

B - Compétences optionnelles

Voirie:

Actuellement: Aménagement et entretien de la voirie interne au site industriel «Courtalin».

Nouvelle proposition :

création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;

Protection et mise en valeur de l'environnement :

Actuellement : Collecte et traitement des Ordures ménagères

Nouvelle proposition :

élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés :

Politique du logement et du cadre de vie :

Actuellement : Elaboration des programmes visant au traitement des quartiers anciens et à la mise en œuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Nouvelle proposition:

politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

<u>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, d'enseignement et socio</u> éducatif :

Equipements sportifs et de loisirs

Proposition:

en matière de développement et d'aménagement, sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité présente (David LAURELUT est arrivé après)

APPROUVE la réécriture des statuts de la Communauté de Communes de la Brie des Moulins telle que mentionnée ci-dessus

<u>2/ Objet : Approbation du contrat entre la commune de Pommeuse et la société de transport</u> EDELWEISS et VORTEX pour l'organisation de transport routiers réservé aux élèves

Comme chaque année, le conseil est appelé à autoriser le Maire à signer les contrats relatifs à l'organisation des transports scolaires pour les enfants scolarisés en classe CLIS (il s'agit de classes pour enfants handicapés qui ne peuvent être scolarisés sur la commune)

La commune est organisatrice, à ce titre elle paie l'entreprise de transport et les sommes avancées lui sont intégralement remboursées par le STIF

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE les contrats pour l'organisation d'un service de transport scolaire réservé aux élèves AUTORISE le Maire à signer les dits contrats

<u>3</u> <u>Objet : Participation de la Commune aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en classe CLISS à Fontenay Trésigny</u>

Un enfant de Pommeuse fréquente une classe CLIS en primaire à Fontenay Trésigny, cette classe n'existe pas sur la commune.

Les frais de scolarité pour cet enfant s'élèvent à 500 € pour l'année scolaire 2009/2010.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le versement à la commune de Fontenay-Trésigny de la somme de 500 € en participation aux frais de scolarité

4/ Objet : Approbation du projet d'aménagement du carrefour rue de Paris/rue Pasteur et autorisation donnée au Maire pour solliciter une subvention dans le cadre du produit de répartition des amendes de police

Un dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la rue de Paris a été adressée à l'ART de Chailly en Brie le 23 novembre, il manque à ce dossier la délibération du Conseil municipal autorisant le Maire à effectuer cette demande de subvention.(coût 47 313.00 € TTC)

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le projet d'aménagement tel que présenté pour un montant HT de 39 560 €

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du produit de répartition des amendes de police PRECISE que les travaux n'interviendront que lorsque le dossier de demande de subvention sera réputé complet

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours

<u>5/ Objet : Approbation du projet de réhabilitation des salles socio éducatives de la commune et autorisation donnée au Maire pour solliciter une subvention dans le cadre du contrat CLAIR</u>

La réhabilitation, la mise en conformité et la nécessité de mieux isoler, dans un souci d'économie d'énergie, les salles socio éducatives situées derrière la mairie de Pommeuse est urgente et impérative.

En effet, la commune de Pommeuse dispose de deux salles socio-éducatives (ancienne école du bourg), qui accueillent diverses associations.

Ces salles sont réservées toute la semaine pour la pratique d'activités culturelles ou semi sportives. Les associations, Spirit dance, (lundi, mardi, mercredi, jeudi), le théâtre (mardi), le CC West (mercredi, jeudi), peinture sur bois (vendredi) les utilisent de manière permanente.

D'autres les utilisent de façon ponctuelle pour des évènements ponctuels (Halloween, remises de récompenses, festivités diverses, assemblées générales, etc.).

Toutes ces associations sont animées par des habitants de Pommeuse et du bassin de vie de Coulommiers, et les adhérents sont également des habitants du bassin de vie.

Coût estimatif des travaux 60 091 € qui se répartissent de la façon suivante :

ics travada oo o z r c qui sc repartissent de la raçon sarvante.	
- assèchement des murs	8 700 €
- modification de tuyaux en plomb de certains radiateurs	1 800 €
- carrelage	18 500 €
- fenêtres	2 750 €
- peinture radiateurs	2 691 €
- préparation murs et peinture	17 250 €
- isolation thermique	8 400 €

La réalisation est prévue pendant l'été 2010.

Une demande de subvention peut être faite dans le cadre du contrat CLAIR, dont le comité de pilotage se réunit en mars 2010.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le projet de réhabilitation des salles socio éducatives de la commune tel que présenté pour un montant de 60 691 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du contrat CLAIR

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné

6/ Objet : Contrat CLAIR 5^{ème} programme d'actions : étude pour le développement du tourisme sur le bassin de vie de Coulommiers

L'image touristique du bassin de vie de Coulommiers fait défaut et l'absence d'une organisation centralisée en matière de tourisme ne permet pas d'envisager un développement touristique à hauteur des ambitions du territoire ; Cela se caractérise par :

- Un manque de structuration de la dynamique touristique
- Une absence de positionnement touristique et d'équipement structurant
- Une complexité du portage de la politique touristique

Deux études doivent être réalisées :

- Une étude permettant d'entamer une réflexion sur la structuration de l'offre touristique et lla mise en place d'une organisation de projets et de gouvernance touristique
- Valorisation touristique autour de la thématique du fromage : étude de faisabilité d'une Maison des Fromages et redéploiement de la Foire Internationale de Coulommiers ; Cette étude vise à mettre en place un équipement structurant lié à cette image.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Par 15 voix contre

REFUSE de participer à la réalisation de l'opération pour un montant prévisionnel de 80 000 € HT en investissement

ACCEPTE que la Communauté de Communes de la Brie des Templiers assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour le compte de l'ensemble du territoire

ACCEPTE que soient demandées auprès du Conseil Général de Seine et Marne au titre du 5^{ème} programme d'actions du contrat CLAIR et au Conseil Régional d'Ile de France au titre du pôle touristique régional les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet

REFUSE la participation de la commune au plan de financement de l'opération tel qu'établi par la communauté de communes de la Brie des Templiers

N'AUTORISE PAS le Maire à signer les conventions de groupement de commandes à venir

NE DESIGNE PAS de membre au comité de pilotage du groupement de commandes

NE DESIGNE PAS de membre de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes

7/ Objet: Mise à disposition du rapport annuel du SMITOM

Conformément aux articles L 2224-5 et l 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public « traitement des ordures ménagères » doit être mis à disposition des élus et du public.

Ce rapport annuel du SMITOM est consultable et téléchargeable sur le site : www.smitom-nord77.fr Le Conseil Municipal

PREND ACTE que le rapport est téléchargeable sur le site sus mentionné et à disposition de toute personne intéressée

8/ Objet : Motion relative à la réforme des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle

Considérant que la commune et notamment la commune rurale doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'ion ne peut faire seul

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DIT son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants

DEMANDE que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle

SOUTIENT la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint

DEMANDE aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France

9/ Objet : Marché selon procédure adaptée pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux : approbation du choix de l'entreprise

Le contrat concernant ce marché arrive à son terme au 31/12/2009 (signé en 2004) un appel d'offres a donc été lancé pour renouveler ce marché.

3 entreprises ont répondu, et ont fait les offres suivantes :

DALKIA : 41 222.00 € HT
 OPTEOR : 49 372.00 € HT
 COFELY : 47 495.80 € HT

La société DALKIA présentant la meilleure offre financière ainsi que les garanties nécessaires au niveau de la maintenance et des délais d'intervention a été retenue par la Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 7/12/2009

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le choix de la Société DALKIA, Immeuble «Le Mandinet II » - 2/4 rue du suffrage universel – LOGNES – 77437 MARNE LA VALLEE Cedex 2

APPROUVE le montant global du marché (P1+P2+P3) à la somme de 41 222.00 € HT

AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant et toute pièce s'y rapportant

La séance est levée à 22 heures

Questions diverses

Les sujets suivants ont ensuite été discutés :

- Révision des horaires de l'éclairage public
 - Afin de réaliser des économies d'énergie donc financières, le Conseil municipal a décidé de revenir à ce qui était fait avant 2001 : éclairage éteint de 0 H à 5 H
- Report de la séance de cinéma pour les enfants en raison des intempéries après les vacances de Noël
- Point sur l'avancement du PLU
- Enfouissement des réseaux à Tresmes, rue de la Gare, rue de Paris : une étude a été demandée
- Aide à domicile : suite de la cessation de paiement de l'ASSAD
 Les propositions de la commune de MOUROUX et du « Centre 77 » ont été étudiées, après débat
 « Centre 77 » a été retenu
- Fête aérienne sur l'aérodrome les 4 et 5 septembre prochains
- Cross départemental des pompiers du 16/01/2010
- Sur proposition de la Commission voirie, il est décidé la mise en sens unique de la rue de la Cavée et de la rue du Bois
- Salage: bilan. 40 tonnes de sel en quatre jours, merci au personnel qui est intervenu dès 4 H du matin pendant plusieurs jours Le Conseil municipal réfléchit au problème des rues inaccessibles à la saleuse
- Point sur l'assainissement du Poncet et Lavanderie
- Colis des anciens, Madame HOUILLOT remercie les personnes qui ont aidé à cette distribution
- Livre sur Pechiney
- Vente de vêtements au profit du CCAS
- Projet sur l'organisation de la police municipale